



LE BROC

N° 2011-088

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19/09/2011

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	11
Votants	11
Vote pour	
Vote contre	0
Abstention	0

L'an deux mille onze, le 19 septembre à dix-neuf heures, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Le BROC, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 14 septembre 2011

PRESENTS : Mesdames et Messieurs TORNATORE – PAILLOTEY – DUJON – ESCRIOU – HEURA – BENABEN – FASOLA – FOURNÏ – KAIL – LACROIX – ROBERT

ABSENTS : Mesdames BEUCHE et DE LA ROCCA, Messieurs AUDIBERT et YACOB

Secrétaire de séance : Madame BENABEN

SDEG - ECLAIRAGE PUBLIC

Réalisation d'un diagnostic

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de rapporter la délibération en date du 7 juin 2010, suite à un manque d'informations concernant les éléments du projet de diagnostic, tel que défini par le SDEG.

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'un des objectifs du Plan Climat Energie des Alpes-Maritimes est d'inciter les collectivités locales à la mise en œuvre d'actions d'amélioration de l'éclairage public et de maîtrise de la demande en énergie.

Des travaux de rénovation et/ou d'aménagement des installations d'éclairage public en vue de la réalisation d'économies d'énergie significatives ne peuvent être envisagés sans l'établissement préalable d'un diagnostic précis des installations existantes.

Lors de la réunion sur l'éclairage public du 25 mai 2010 organisée au Conseil Général, il a été acté que les communes pouvaient faire réaliser ces diagnostics puis les travaux de rénovation, soumis au Code des Marchés Publics, dans le cadre de projets communs regroupés par le Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz des Alpes-Maritimes.

L'ADEME, partenaire de l'opération en concertation avec la Région et l'Etat, a mis au point un cahier des charges détaillé précisant l'ensemble des éléments techniques et financiers qui devront impérativement figurer dans le résultat du diagnostic et qui seront indispensables à sa participation financière.

Ce diagnostic sera constitué des éléments suivants :

- Inventaire technique de l'existant ;
- Inventaire financier de l'existant (dépenses d'investissement et de fonctionnement sur les trois dernières années) – ce critère permet de mesurer les incidences financières de la solution de rénovation proposée

▪ Schéma directeur de rénovation chiffré en coût global à savoir : investissement + fonctionnement + économie d'énergie

▪ Comparatif des avantages techniques et/ou financiers en regard de la situation actuelle.

Les résultats du diagnostic ainsi que le coût global de l'opération seront soumis au Conseil Municipal pour délibération sur la réalisation des travaux de maîtrise de la demande en énergie à confier au Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz des Alpes-Maritimes.

Le Maire propose de confier la réalisation d'un diagnostic des installations d'éclairage public existantes au Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz des Alpes-Maritimes, le chargeant également de solliciter la subvention de l'ADEME et du Département.

Le Conseil Municipal, suite au Maire en son exposé et après en avoir délibéré,

Décide :

- D'APPROUVER la réalisation d'un diagnostic des installations d'éclairage public existantes en vue de travaux, sur appel d'offres, de rénovation et de maîtrise de la consommation énergétique ;
- DE CONFIER au Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz des Alpes-Maritimes la réalisation de ce diagnostic dans le cadre de ses compétences ;
- DE CHARGER le Syndicat de solliciter la subvention de l'ADEME ;
- DE CHARGER le Syndicat de solliciter la subvention départementale ;
- DE S'ENGAGER à financer la part communale de ce diagnostic en capital sur ses fonds propres
- DE S'ENGAGER à inscrire au budget de la commune les sommes nécessaires à sa participation au compte 6554.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Pour Extrait conforme,

Le Maire,
Emile TORNATORE

